

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1510

présenté par
M. Terlier et M. Balanant
à l'amendement n° 474 de Mme Gatel

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« systématisée »,

le mot :

« développée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à corriger la formulation proposée qui va dans le bon sens mais qui doit être nuancée, la systématisation pouvant être empêchée par de nombreux aléas.